

LOCATION AUTOMOBILE : LES TARIFS, LES CONTRATS ET LES CONDITIONS

Acheter une voiture vous semble être un obstacle insurmontable ? Vous cherchez tous les avantages sans en avoir les inconvénients ?
Voici nos conseils pour une location-voiture réussie. PAR JONATHAN ARDINES



Conditions requises pour louer votre voiture

Tout d'abord vous devez savoir que pour louer une voiture, vous devez être âgé de 21 ans au minimum et détenir un permis de conduire valide depuis une année au moins. Pour certains véhicules, il faut avoir plus de 25 ans. Vous devrez toujours présenter votre carte d'identité, votre permis de conduire et éventuellement un justificatif de domicile (voire un justificatif de revenus). Plusieurs personnes peuvent conduire le véhicule, à condition qu'elles soient toutes présentes lors de son retrait et qu'elles apportent les pièces obligatoires citées précédemment.

BON À SAVOIR

Que vous habitiez en ville ou à la campagne, la location par Internet est une solution de plus en plus courante. Vous disposez sur le Web d'un large éventail de modèles de voitures et vous avez même la possibilité de louer dans l'agence de votre choix.

camion. Si le loueur constate des dommages au retour du véhicule, il pourra débitez directement sur votre compte bancaire un montant à la hauteur des réparations. Pour être à l'abri des mauvaises surprises lors de la restitution, il faut évidemment bien lire votre contrat, du début jusqu'à la fin, avant de le signer. Les franchises varient selon les loueurs. Voici en moyenne ce que vous pourrez trouver sur le marché avec des tarifs constatés pour une voiture dite « classe économique », louée pour environ 4 jours à Paris : franchise de 500 euros pour les dommages responsables et 700 euros pour le vol. Si en matière de franchise, vous constatez des prix deux fois supérieurs chez un concurrent, vérifiez les tarifs affichés pour la location, ils sont en règle générale moins élevés que chez les autres sociétés.

BON À SAVOIR

A la réception des clefs, vérifiez toujours l'état général du véhicule (intérieur et extérieur) en présence du loueur. Pensez toujours à faire ajouter au contrat de location voiture tous les problèmes constatés (rayures, pneus abîmés...). Dans le cas contraire, on pourrait vous demander de payer des détériorations dont vous n'êtes pas responsable lors de la restitution du véhicule.

Les assurances

Soyez très vigilant lors de la location de votre voiture, l'assurance au tiers doit être comprise dans le prix. Elle couvre les dommages matériels et corporels causés à un tiers et à son véhicule même si vous en êtes responsable. Pour plus de sécurité, optez pour une assurance complémentaire type CDW (Collision Damage Waiver, environ 15 euros par jour), vous serez ainsi couvert en cas de dégâts sur le véhicule loué. En cas de non-souscription, vous devrez payer une franchise. Le montant de cette franchise est défini en fonction de la catégorie du véhicule loué : citadine, berline, utilitaire, camionnette ou

Respect du code de la route

Surtout ne vous avisez pas de ne pas respecter les règles du code de la route, car les éventuelles amendes vous seront entièrement imputables durant la période de location du véhicule. Rouler à l'étranger est généralement admis. Cependant, renseignez-vous auprès du

loueur car l'autorisation ne s'étend pas à tous les pays. Si vous bravez l'interdiction, l'assurance du véhicule ne sera pas valable.

Le retour du véhicule

Vous aurez des variantes selon votre type de contrat, examinez-le toujours attentivement. Dans la plupart des cas, vous devez rendre la voiture avec le plein d'essence. Si vous l'oubliez, l'agence de location remplira elle-même le réservoir, mais attention à la facture car elle appliquera son propre prix. Autre possibilité, le paiement à l'avance du plein du véhicule à un tarif préférentiel, ce qui vous permet de ne pas avoir à vous occuper du carburant. Veillez à restituer la voiture à l'heure convenue, sinon on pourra vous compter une demi-journée ou même une journée supplémentaire.

La caution

Pour avancer votre caution, il vous est souvent réclamé votre carte de crédit. Elle n'est jamais débitée à moins que vous ne ramenez pas la voiture comme spécifié dans le contrat de location. Cependant, le plafond de retrait autorisé de votre carte bleue se trouve bel et bien amputé du montant de la caution, comme si vous aviez été réellement débité. C'est important à savoir dans le cas où vous devriez réaliser d'autres achats avec votre carte bleue. Il faut savoir que les moindres détériorations constatées sur le véhicule peuvent vous coûter une partie de la caution, voire la totalité en cas d'accident engageant votre responsabilité.

De nombreuses formules pour la location

Vous aurez le choix entre location de courte durée, longue durée, à la journée, à la semaine, au mois, voire plus. Concernant les tarifs, pour vous donner les moyens de comparer les prix et trouver une location voiture bon marché, *Stop arnaques* vous donne un prix indicatif : comptez environ 35 euros par jour pour une voiture de catégorie A (de type économique, trois portes) sur la base d'une semaine de location au minimum.

Mieux vaut-il louer ou acheter ?

Tout dépend de votre temps d'utilisation, des distances que vous parcourez, et évidemment de votre budget. Pourquoi ne pas louer une voiture le

temps d'un week-end ou d'un séjour plus long ? Dans cette hypothèse, la location peut être une formule très pratique et même avantageuse. Selon une récente étude, il a été prouvé que pour une personne qui utilise son véhicule moins de 100 jours et qui ne parcourt pas plus de 10 000 km par an, la location est plus économique que l'achat. Cette étude prend en compte la dépréciation annuelle, les frais d'entretien et le coût de l'assurance, du parking, de contraventions éventuelles, qui viennent s'ajouter au prix d'achat de la voiture.

Les alternatives à l'achat

Avec la location longue durée (à titre d'exemple, vous paierez entre 800 et 1 000 euros pour une location d'un mois), vous choisissez votre modèle précis (jusqu'à sa couleur et ses finitions) et la durée de votre contrat (de 2 à 5 ans). Le loyer mensuel est fixe et inclut le financement du véhicule, les assurances, la carte grise, l'entretien, les réparations, et même un véhicule de remplacement. La location longue durée vous permettra de maîtriser totalement votre budget voiture et surtout de vous libérer des contraintes de gestion automobile. Grâce à la location avec option d'achat (LOA), appelée communément leasing, vous bénéficiez d'une formule de financement automobile consistant à louer auprès d'un organisme financier le véhicule de votre choix. Cette variante de location longue durée est assortie d'une possibilité, au terme du contrat, d'acheter le véhicule, la valeur d'achat ayant été convenue à la souscription. Le locataire peut aussi restituer le véhicule. Dans ce cas, il devra verser des frais de remise en état.

La décote des voitures neuves peut faire réfléchir...

Vous devez vous demander si acheter sa voiture est vraiment un choix judicieux. N'oubliez pas qu'acheter une voiture neuve est forcément un gouffre financier ! La décote est quasi-immédiate : dès le lendemain de l'achat, un véhicule a perdu 25 % de sa valeur ! Sans oublier les factures de garage qui peuvent s'avérer des plus salées ! Il reste la valeur sentimentale de la voiture pour certains et surtout l'utilisation que vous en ferez. Calculez bien, car la location peut vous faire économiser de l'argent, des soucis. Et du temps en cas de réparations imprévues.